

## Suivi et non-respect de la lettre d'entente signée dans le cadre de la COVID-19

En avril 2020, nous avons dû nous adapter au contexte de la COVID-19, qui nous a contraints à travailler à distance afin de protéger la santé et la sécurité des membres de la communauté universitaire et de la population environnante. Cette situation nous a conduits à négocier une lettre d'entente pour baliser les activités professorales, administratives et syndicales. Nous avons donc signé cette lettre d'entente le 1<sup>er</sup> mai 2020. Depuis, des cas problématiques de non-respect de la lettre d'entente ont été rapportés au Comité exécutif (CEX), au Comité d'application de la convention collective (CACC) de même qu'aux délégué.e.s du Conseil syndical.

Rappelons ici les articles de la lettre d'entente ayant causé le plus de difficultés :

14. L'Employeur s'engage à rembourser aux professeures et professeurs, suite à l'approbation de la ou du responsable des unités concernées, tous les frais encourus par la transformation des cours en présentiel vers des modalités à distance.

15. L'Employeur s'engage à fournir les ressources humaines, matérielles, financières, techniques ou technopédagogiques, en soutien à la création ou la mise en place des outils et moyens pédagogiques choisis et utilisés dans le cadre de l'enseignement à distance dispensé par les professeures et professeurs, dans la mesure du possible.

Afin d'établir un juste portrait de la situation et suivant le mandat du Comité d'urgence SPUL qui a été mis sur pied par le Comité exécutif lors du Conseil syndical du 20 novembre 2020, une enquête a été distribuée avec comme date de retour le lundi 7 décembre 2020. Nous en présentons les résultats exhaustifs dans le document ci-annexé, de même qu'ici, certaines questions et recommandations qui ressortent de son analyse.

### RÉSULTATS

Au total, ce sont 531 professeur.e.s réparti.e.s dans l'ensemble des facultés qui ont répondu à ce sondage. Nous pouvons dire que la distribution des répondant.e.s dans les 16 facultés s'apparente à la distribution des professeur.e.s membres du SPUL dans l'ensemble de ces mêmes facultés. Nous y retrouvons 9 professeur.e.s assistant.e.s, 66 adjoint.e.s, 124 agrégé.e.s et 320 titulaires. Un ensemble de questions portaient sur l'achat d'équipements et logiciels pour

permettre l'enseignement à distance tels que : casque d'écoute (202) mobilier (114), caméra (102), nouvelle licence (90), ordinateur (77), microphone (75), souris (62), clavier (47), numériseur (27), station d'accueil (27), haut-parleur (12) et autres (145). Au total, 1 101 achats sont déclarés par les professeur.e.s qui, également, nomment la faculté à laquelle, elles ou ils appartiennent.

**N**ous retenons que plusieurs professeur.e.s n'avaient pas un équipement adéquat pour l'enseignement à distance, ce qui est particulièrement le cas dans certaines facultés : Sciences et génie, Sciences sociales et Médecine; que la majorité des professeurs ont pu se faire rembourser ces achats, mais que plusieurs problèmes de remboursement requièrent une action de la Haute direction. Nous constatons aussi que du soutien a été fourni aux professeur.e.s, mais qu'ils et elles ont des inquiétudes pour la session H-21.

Les paragraphes qui suivent présentent les questions ressortant de l'Enquête de même que les recommandations que le Comité exécutif a fournies à nos collègues, John G. Kingma et Louise Brisson, représentants du SPUL au Comité paritaire sur la lettre d'entente afin que ceux-ci puissent continuer à marteler le clou de nos demandes syndicales et à faire respecter la lettre d'entente du 1er mai 2020, tout en travaillant à établir une nouvelle lettre d'entente pour prendre en compte la suite des choses.

## QUESTIONS CONCERNANT LES ASPECTS MATÉRIELS

Il est important de noter, à la lumière d'une autre enquête réalisée par le SPUL, que 61,5 % des professeur.e.s n'offraient aucun cours à distance avant la crise de la COVID. Dans un tel contexte, il est évident que certains professeur.e.s avaient davantage de besoins que d'autres pour adapter leur enseignement au nouveau contexte d'urgence sanitaire.

Une analyse sommaire des données de cette enquête soulève les points suivants :

1. Manifestement, les problèmes associés aux achats et au remboursement des dépenses ne touchent pas également tou.te.s les professeur.e.s de toutes les facultés. Les répondant.e.s de certaines facultés apparaissent beaucoup plus insatisfait.e.s que d'autres, notamment les Facultés des sciences sociales, des sciences et de génie, de médecine et des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. Nous nous demandons:
  - Ces résultats révèlent-ils des modes de gouvernance différents ?
  - Pourquoi le remboursement des dépenses est-il davantage refusé dans ces facultés?
2. Nous avons constaté que des professeur.e.s adjoint.e.s de la Facultés des sciences sociales, donc des nouveaux professeur.e.s qui, en principe, devraient avoir été équipés à leur arrivée, tel que le stipule la convention collective, ont dû acheter un ordinateur lequel ne leur a pas été remboursé ou que partiellement remboursé.
  - Est-ce normal qu'en début de carrière des professeur.e.s soient à ce point peu outillé.e.s ?
3. Il apparaît que les professeur.e.s ont défrayé personnellement les coûts pour l'impression (encre, papier).
  - Puisqu'en temps normal ces dépenses sont assumées par le budget des unités, est-il normal que les professeur.e.s assument ces coûts?
4. Au début de la pandémie, des professeur.e.s soucieux de fournir un enseignement accessible se sont procurés à leurs frais ou sur le Fonds de soutien aux activités académiques (FSAA), une licence Zoom, avant l'acquisition par l'UL d'une licence institutionnelle. Toutefois, celle-ci ne leur a pas été remboursée.
  - Ne serait-il pas juste et équitable que cette dépense leur soit remboursée?
  - Les autres logiciels et outils nécessaires pour l'enseignement à distance, achetés par les professeur.e.s pour leur enseignement à distance, ne devraient-ils pas leur être remboursés aussi?
5. Des professeur.e.s, ont mentionné ne pas posséder un ordinateur adéquat pour offrir un enseignement à distance et ne pas disposer d'un budget suffisant dans leur FSAA afin d'en faire une acquisition.
  - Que peut faire l'Université afin de répondre à ce besoin essentiel dans le contexte de la COVID?



6. L'insatisfaction la plus grande émanant de l'enquête concerne le non-remboursement du mobilier.
  - Sachant les problèmes de santé que peut engendrer le télétravail (lombalgie, tendinites et autres problèmes musculo-squelettiques), ne serait-il pas bienveillant de permettre l'achat et le remboursement du mobilier?
  - Au besoin, ne serait-il pas possible de mettre, à la disposition des professeur.e.s qui le requièrent, un service de transport de mobilier de l'université vers leur résidence et vice-versa lorsque cela est indispensable?
7. En ce qui concerne Internet, il est facile de concevoir qu'un meilleur forfait, tant en termes de vitesse que de volume, puisse être rendu nécessaire par le télétravail. Il est à noter que les fournisseurs d'Internet ont alloué gratuitement à tou.te.s les Québécoi.se.s, jusqu'au 1er septembre 2020, ce supplément pour volume illimité. Cependant l'enquête révèle que plusieurs professeur.e.s ont dû bonifier leur abonnement Internet afin de répondre à leurs besoins.
  - Serait-il concevable que les professeur.e.s se fassent rembourser le supplément de coût engendré par cette situation? Selon les informations recueillies, ce supplément peut varier de 10 à 20 \$ par mois selon les fournisseurs.
8. N'apparaît-il pas étonnant de lire que des dépenses encourues pour l'enseignement en contexte de COVID aient été imputées aux fonds de recherche?
9. Plusieurs professeur.e.s se sont vu refuser le remboursement de leurs dépenses du fait qu'elles ou qu'ils n'ont pas utilisé les fournisseurs autorisés par l'Université Laval. Dans ce contexte d'urgence, les professeur.e.s devaient s'équiper rapidement. Plusieurs fournisseurs officiels n'ayant plus les produits requis disponibles ont forcé les professeur.e.s à s'approvisionner ailleurs.
  - Ne serait-il pas normal que ces achats soient remboursés aux requérant.e.s?

## QUESTIONS CONCERNANT LES ASPECTS PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES

1. L'enquête révèle que plusieurs professeurs craignent ne pas recevoir, à l'hiver 2021, le support technique et pédagogique nécessaire à leur enseignement.
  - Est-ce que le VRRH peut informer tou.te.s les professeur.e.s des ressources qui seront mises à leur disposition sur l'ensemble du campus et dans toutes les unités?
2. Des répondant.e.s mentionnent que les problèmes techniques vécus dans leurs cours ne sont toujours pas réglés et qu'elles ou ils doivent les régler eux-mêmes. Conséquemment, les professeur.e.s demandent des auxiliaires d'enseignement afin que tous les aspects techniques puissent être réglés, rapidement, lorsqu'elles ou ils dispensent leurs cours. De plus, plusieurs mentionnent avoir besoin d'aide pour la mise en ligne de leurs cours.
  - Le VRRH peut-il assurer les professeur.e.s que des ressources techniques soient également et équitablement disponibles sur l'ensemble du campus et, donc, dans chacune des unités?
3. Pour la session d'hiver qui s'en vient, des problèmes particuliers se posent. De nombreux professeur.e.s disent ne pas être prêts, avoir besoin de ressources, de formation, de soutien technique et pédagogique. Bien que plusieurs professeur.e.s soulignent positivement le travail de beaucoup d'équipes de la DTI ou du CSTIP.

## RECOMMANDATIONS

1. Que le vice-rectorat aux ressources humaines (VRRH) informe les responsables d'unités afin qu'ils puissent aviser les professeur.e.s que les achats d'équipements nécessaires pour l'enseignement en ligne soient remboursables même s'ils ne proviennent pas d'un fournisseur attiré.
2. Que le VRRH corrige les décisions de non-remboursement des achats d'équipements qui ont été achetés depuis le début des mesures d'urgence sanitaires.
3. Que le VRRH informe les professeur.e.s de la possibilité de se faire rembourser les montants pour l'achat d'une licence Zoom (si acquis avant l'obtention de la licence Institutionnelle). Ces montants

pourront être remboursés même après l'obtention de la licence institutionnelle avec justification.

4. Que le VRRH informe les professeur.e.s qu'un ordinateur fonctionnel, ou d'autres équipements informatiques, pourront être mis à leur disposition (à partir d'une réserve que l'Université détient à cette fin, semble-t-il) pour assurer leur capacité d'effectuer leurs fonctions professorales.
5. Que le VRRH informe les professeur.e.s de toute aide pédagogique et technologique disponible afin de réduire le stress associé avec la mise en place des cours en ligne, surtout quand ce n'est pas le format pédagogique habituellement utilisé par le ou la professeur.e.

À la lumière des résultats de cette enquête, des questionnements qu'elle soulève et des réponses que le VRRH a déjà fournies au Comité paritaire sur la lettre d'entente, il est impératif que la Haute administration (VRRH et Service des finances) de l'Université

s'adresse à l'ensemble de la collectivité des professeur.e.s afin de lui faire connaître toutes les ressources disponibles ainsi que tous les accommodements qu'elle est disposée à faire, en respect de la lettre d'entente, mais aussi, en soutien aux efforts consentis par les professeur.e.s qui ont à cœur la réussite de leurs étudiant.e.s.

Les membres SPUL (John G. Kingma et Louise Brisson) au Comité paritaire sur la lettre d'entente ont une fois de plus fait connaître, par lettre cette fois-ci, ces recommandations à leurs vis-à-vis patronaux. Les professeur.e.s attendent donc des réponses officielles claires à ces questions que nous avons posées dans le présent SPULTIN.

Une analyse détaillée des données recueillies par l'Enquête du Comité d'urgence sanitaire a également été réalisée par le Comité exécutif du SPUL.

Consultez l'analyse détaillée [>>>](#)



## LE SPULTIN EST PUBLIÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

### Comité exécutif

Claire Bilodeau, trésorière  
Margot Kaszap, secrétaire  
John G. Kingma, vice-président  
Bernard Roy, vice-président  
Alain A. Viau, président

### Directrice générale

Lucie Hudon

Téléphone : 418 656-2955  
Courriel : [spul@spul.ulaval.ca](mailto:spul@spul.ulaval.ca)  
Sur la toile : [www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca)

### Montage et mise en page

Catherine Vézina